

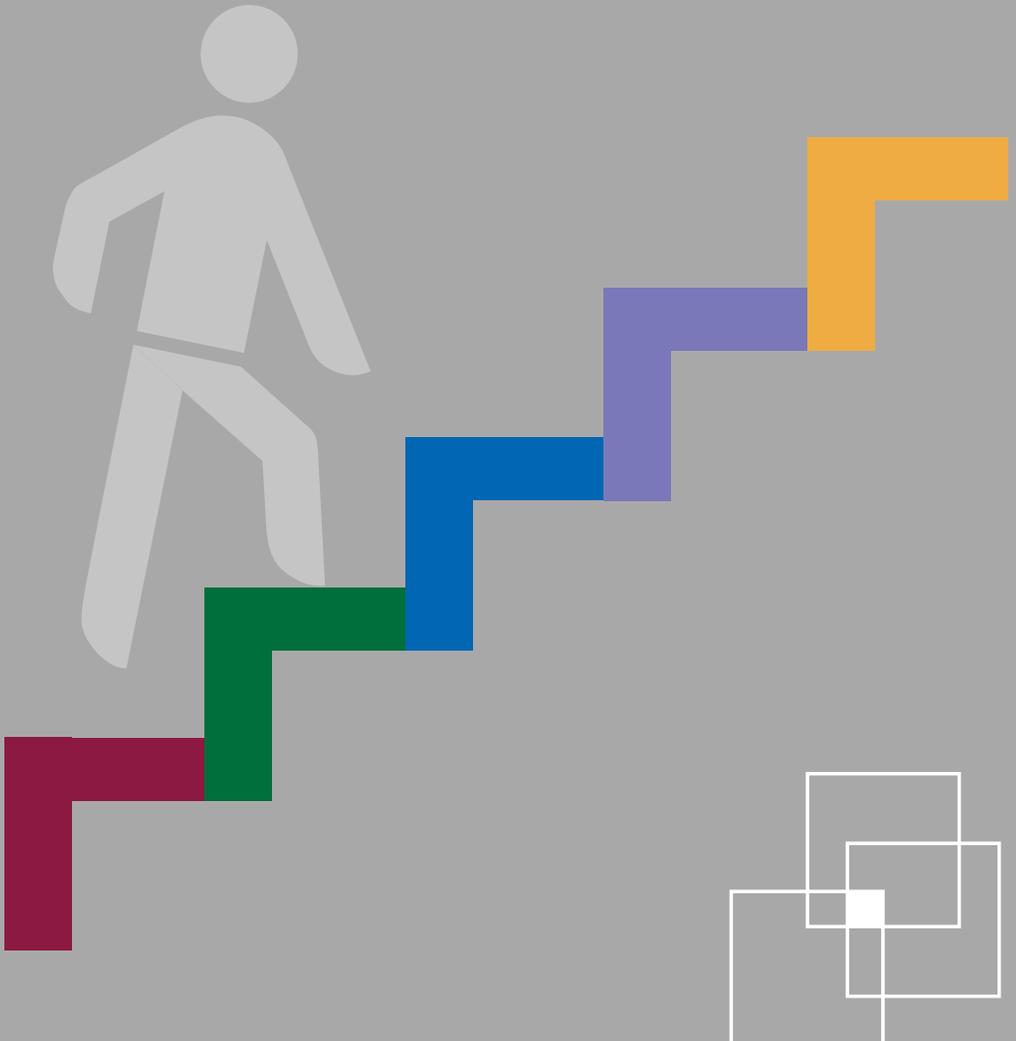
# GUIDE EN 5 ÉTAPES



Organisation  
internationale  
du Travail

Genève

à l'intention des employeurs, des travailleurs  
et de leurs représentants sur la réalisation des  
évaluations des risques sur le lieu de travail





# **GUIDE EN 5 ÉTAPES**

**à l'intention des employeurs,  
des travailleurs et de leurs  
représentants sur la  
réalisation des évaluations  
des risques sur le lieu de  
travail**

Copyright © Organisation internationale du Travail 2014  
Première édition 2014

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Les bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

*Guide en 5 étapes à l'intention des employeurs, des travailleurs et de leurs représentants sur la réalisation des évaluations des risques sur le lieu de travail*

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org) ou par notre site web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns)

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <i>Le présent guide entend aider les employeurs, les travailleurs et leurs représentants à évaluer les risques en matière de sécurité et de santé sur le lieu de travail.....</i> | <b>5</b>  |
| <i>Qu'est-ce qu'une évaluation des risques?.....</i>  | <b>5</b>  |
| <i>Comment évaluer les risques sur le lieu de travail? .....</i>  | <b>6</b>  |
| <b>ÉTAPE N° 1:</b> Identifier les dangers .....   | <b>8</b>  |
| <b>ÉTAPE N° 2:</b> Identifier les personnes qui pourraient subir un dommage, et de quelle façon.....  | <b>9</b>  |
| <b>ÉTAPE N° 3:</b> Évaluer le risque – identifier et déterminer les mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé .....                                      | <b>10</b> |
| <b>ÉTAPE N° 4:</b> Noter par écrit la personne responsable de la mise en œuvre des mesures de contrôle des risques, les mesures dont il s'agit et l'échéancier .....              | <b>11</b> |
| <b>ÉTAPE N° 5:</b> Noter par écrit les conclusions, contrôler et passer en revue l'évaluation des risques et la mettre à jour si nécessaire .....                                 | <b>12</b> |
| <i>Informations complémentaires.....</i>  | <b>13</b> |
| <i>Modèle d'évaluation des risques.....</i>   | <b>14</b> |



## Le présent guide entend aider les employeurs, les travailleurs et leurs représentants à évaluer les risques en matière de sécurité et de santé sur le lieu de travail

L'évaluation des risques sur le lieu de travail est un outil essentiel pour l'amélioration des conditions de sécurité et de santé. Elle joue donc un rôle de premier plan dans la protection des travailleurs et des entreprises, et bien souvent également dans le respect de la législation nationale. Elle aide à se concentrer sur les risques qui comptent vraiment, à savoir ceux qui ont le potentiel de causer un véritable dommage.

Dans de nombreux cas, des mesures directes peuvent atténuer les risques, par exemple la mise à disposition d'eau potable pour prévenir la déshydratation, la pose de rideaux aux fenêtres pour réduire la température à l'intérieur des bâtiments, le nettoyage immédiat des sols quand des liquides ont été renversés afin d'éviter les glissades, ou encore le maintien des tiroirs fermés pour que personne ne s'y cogne. Pour la plupart, ce sont là des mesures simples, peu coûteuses et efficaces qui protègent le travailleurs, à savoir le bien le plus précieux des entreprises.

Une évaluation bien menée contribuera à la protection des travailleurs en éliminant ou en minimisant les dangers et les risques. Elle profitera également à l'entreprise à travers une meilleure organisation des pratiques de travail et, souvent, une hausse de la productivité.

Le *Manuel de formation sur l'évaluation et la gestion des risques au travail pour les petites et moyennes entreprises* publié par le BIT (disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2013/484521.pdf> ou [http://www.ilo.org/safework/info/instr/WCMS\\_232843/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/safework/info/instr/WCMS_232843/lang--fr/index.htm)) donne de plus amples informations sur ce sujet.

La méthodologie décrite dans le présent guide ne constitue évidemment pas la seule manière de mener une évaluation des risques, et il existe d'autres méthodes qui fonctionnent très bien, notamment pour les risques et circonstances plus complexes. Celle-ci est toutefois à nos yeux la plus simple pour la majorité des organisations, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.

### Qu'est-ce qu'une évaluation des risques?

Une évaluation des risques en matière de sécurité et de santé au travail consiste essentiellement à examiner avec attention les points qui pourraient, sur le lieu de travail, causer un dommage aux personnes. Elle permet d'examiner si les précautions prises sont suffisantes ou s'il convient de prendre d'autres dispositions pour prévenir toute atteinte à l'intégrité physique des personnes exposées, travailleurs et public compris.

Les accidents et les problèmes de santé peuvent ruiner des vies et affecter le fonctionnement de l'entreprise, par exemple en cas de perte de production, de dommage aux machines, de hausse des primes d'assurance ou d'autres pénalités financières. Dans de nombreux pays, les employeurs sont légalement tenus d'évaluer les risques sur le lieu de travail afin de mettre en place un plan de gestion de ces risques.

Le concept qui sous-tend l'évaluation des risques sur le lieu de travail est qu'il s'agit d'un processus durable, continu, tel un film qui tourne en boucle. Il ne s'agit pas d'un cliché instantané du lieu de travail – comme une photographie – pouvant être assimilé à une inspection du lieu de travail. S'il est parfois judicieux, au moment de l'évaluation des risques, d'utiliser l'information recueillie lors de l'inspection du lieu de travail, il convient de préciser avec clarté la différence entre les deux exercices. Une évaluation des risques consiste à identifier les dangers et les mesures de contrôle nécessaires; une inspection sert à vérifier si ces mesures de contrôle sont appliquées dans la réalité.

## Comment évaluer les risques sur le lieu de travail?

En suivant les cinq étapes expliquées dans le présent guide:

### ■ Étape n° 1

Identifier les dangers

### ■ Étape n° 2

Identifier les personnes qui pourraient subir un dommage, et de quelle façon

### ■ Étape n° 3

Évaluer le risque – identifier et déterminer les mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé

### ■ Étape n° 4

Noter par écrit la personne responsable de la mise en œuvre des mesures de contrôle des risques, les mesures dont il s'agit et l'échéancier

### ■ Étape n° 5

Noter par écrit les conclusions, contrôler et passer en revue l'évaluation des risques et la mettre à jour si nécessaire

La clef de l'évaluation des risques est de ne pas compliquer davantage la procédure. Souvent, les risques sont bien connus et les mesures de contrôle nécessaires requises sont faciles à mettre en œuvre. Les personnes chargées de l'évaluation des risques savent sans doute déjà si, par exemple, des travailleurs déplacent de lourdes charges et sont par conséquent susceptibles de se faire mal au dos ou s'il y a des endroits

où le risque de glissade ou de trébuchement est le plus grand. Si tel est le cas, vérifiez que vous avez mis en place un nombre raisonnable de mesures de précaution pour éviter d'éventuels accidents ou maladies.

Si les employeurs, en collaboration avec les travailleurs et/ou leurs représentants chargés de l'évaluation des risques, se sentent en mesure de réaliser cette évaluation et comprennent ce que cela implique, ils peuvent la faire ensemble. Il ne faut pas obligatoirement être expert en matière de sécurité et de santé. Évidemment, si les personnes chargées de l'évaluation ne se sentent pas capables de le faire, l'aide d'une personne externe compétente sera nécessaire.

Dans tous les cas, les employeurs doivent s'assurer que les travailleurs et/ou leurs représentants sont pleinement impliqués dans le processus. Ils possèdent certainement des informations utiles sur la façon dont le travail est réalisé, qui permettront une évaluation des risques exhaustive et efficace. Toutefois, il faut rappeler que, dans de nombreux pays, ce sont les employeurs qui sont légalement responsables de la réalisation effective de l'évaluation.

Lors de la planification de l'évaluation des risques, il convient de faire la distinction suivante:

- un danger est tout ce qui peut causer un dommage, comme par exemple les produits chimiques, l'électricité, le travail sur des échelles, une machine non surveillée, un tiroir ouvert, un travail exigeant et stressant, etc.;
- le risque est la probabilité, élevée ou faible, qu'un danger cause réellement des dommages, avec une indication de la gravité potentielle.

## ÉTAPE N° 1

### Identifier les dangers

La première étape d'une évaluation des risques consiste à inspecter toutes les zones du lieu de travail et d'en identifier tous les dangers – c'est-à-dire les éléments qui ont le potentiel de causer des dommages aux travailleurs. Un danger non identifié ne peut être traité. Quand on travaille au même endroit tous les jours, on en arrive facilement à négliger certains dangers. Voici donc quelques conseils qui aideront à identifier ceux qui sont importants:

- Faire le tour du lieu de travail et regarder ce qui pourrait vraisemblablement causer un dommage. Veiller à inclure toutes les activités, régulières ou irrégulières, et quel que soit le lieu où elles se déroulent, comme par exemple la production, les interventions d'entretien prévues ou les réparations d'urgence.
- Demander aux travailleurs ou à leurs représentants ce qu'ils pensent des dangers que comportent les opérations qu'ils exécutent et comment éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ils pourraient avoir relevé des éléments qui, pour les employeurs ou pour un évaluateur extérieur, ne sont pas évidents à déceler au premier abord.
- Les associations professionnelles peuvent également fournir des conseils pratiques.
- Vérifier les instructions des fabricants ou les fiches de données concernant les produits chimiques car elles peuvent être très utiles pour indiquer les dangers et pour les placer dans leur contexte réel.
- Tirer les leçons des expériences passées en matière d'accidents et de maladies liées au travail. Cette démarche permet souvent d'identifier les dangers les moins évidents.
- Penser aux dangers à long terme pour la santé (par exemple, niveaux sonores élevés ou exposition à des substances nocives), aux dangers psychosociaux et aux dangers relatifs à la sécurité.

## ÉTAPE N° 2

### Identifier les personnes qui pourraient subir un dommage, et de quelle façon

Pour chaque danger identifié – et il se peut qu'ils soient nombreux –, l'évaluateur doit indiquer clairement les personnes qui pourraient subir un dommage, et de quelle façon. Cela aidera à déterminer la meilleure manière de gérer le risque. Cela ne signifie pas qu'il faut désigner chaque personne par son nom mais identifier les groupes qui risquent de subir un préjudice en raison d'un danger donné. Par exemple, il suffirait de signaler «personnel dans l'entrepôt» ou «passants près des bâtiments».

Dans chaque cas, identifier de quelle façon les travailleurs ou les passants pourraient subir un dommage, c'est-à-dire le type de blessure ou de maladie potentiel. Par exemple, «les manutentionnaires peuvent souffrir de douleurs au dos en raison du soulèvement répété de boîtes».

Il est important de se rappeler:

- que certains travailleurs peuvent avoir des besoins particuliers. À titre d'exemple, les nouveaux ou les jeunes, les femmes enceintes ou accouchées ou les personnes handicapées peuvent être particulièrement exposés aux risques. Une attention accrue sera donc accordée à certains dangers;
- que le personnel de nettoyage, les visiteurs, les fournisseurs, les personnes chargées de l'entretien, etc., ne sont pas toujours présents sur le lieu de travail;
- que les membres du public sont exposés à un risque découlant de votre activité;
- de penser, si le lieu de travail est partagé, à la façon dont les activités affectent les autres personnes présentes, et vice versa; et
- de demander aux travailleurs s'ils pensent que quelqu'un a été oublié.

## ÉTAPE N° 3

### Évaluer le risque – identifier et déterminer les mesures de contrôle des risques en matière de sécurité et de santé

Après avoir identifié les dangers, l'évaluateur doit décider quoi faire pour chacun d'entre eux. Dans de nombreux pays, la loi impose aux employeurs de faire tout leur possible pour protéger les autres personnes contre les dommages. Il peut le faire en comparant ce qui est mis en œuvre aux bonnes pratiques.

L'évaluateur regardera donc d'abord les contrôles déjà en place et l'organisation du travail, puis il les comparera avec les pratiques d'excellence et déterminera s'il est possible d'améliorer le niveau de protection sur le lieu de travail. Pour ce faire, il posera les questions suivantes:

- Est-il possible d'éliminer le danger (par exemple, en supprimant la nécessité de travailler en hauteur)?
- Si ce n'est pas possible, comment contrôler les risques de sorte à rendre le moindre dommage improbable?

Pour contrôler les risques, il convient de suivre la hiérarchie des mesures de contrôle suivante:

- essayer une option moins risquée (par exemple, passer à un produit chimique moins dangereux) - remplacement du danger;
- empêcher l'accès aux zones dangereuses (par exemple, instaurer un système de gardiennage);
- organiser le travail de sorte à réduire l'exposition au danger (par exemple, installer des barrières entre les piétons et le trafic des véhicules) - méthodes de travail sécuritaires;
- mettre en place des infrastructures de bien-être (par exemple, soins d'urgence et installations de lavage et décontamination); et
- distribuer gratuitement aux travailleurs des équipements de protection individuelle (par exemple, vêtements, chaussures, lunettes, etc.).

L'amélioration de la sécurité et de la santé n'est pas nécessairement chère. Ainsi, placer un miroir à un carrefour sans visibilité afin de prévenir les accidents ou fournir des diables ou des brouettes pour transporter des charges sont des mesures de précaution peu coûteuses par rapport aux risques encourus. L'absence de précautions simples peut coûter beaucoup plus, financièrement et sur le plan sanitaire, aux entreprises et aux travailleurs si un accident se produit.

La collaboration parmi employeurs et travailleurs dans l'évaluation des risques aide à assurer que les mesures de contrôle proposées fonction-

nent dans la pratique et à prévenir d'autres dangers. Tous les travailleurs, y compris les dirigeants et cadres, doivent être formés aux mesures de contrôle adoptées afin de les appliquer correctement.

## ÉTAPE N° 4

### **Noter par écrit la personne responsable de la mise en œuvre des mesures de contrôle des risques, les mesures dont il s'agit et l'échéancier**

Si l'évaluateur décide que d'autres mesures de contrôle sont nécessaires, il convient d'agir afin de s'assurer de leur mise en œuvre. Il relève de la bonne pratique d'en confier la responsabilité à certaines personnes et de prévoir un échéancier. La date de mise en œuvre sera elle aussi notée.

Mener à bien l'évaluation des risques est une étape importante, mais c'est l'action sur la base des conclusions qui fera la différence au niveau de l'élimination ou de la minimisation des dangers et risques liés au travail.

L'évaluateur aura probablement identifié un certain nombre de mesures de contrôle supplémentaires nécessaires, et l'entreprise n'aura peut-être pas les moyens de les mettre en place toutes en même temps. Certaines de ces mesures supplémentaires peuvent être rendues opérationnelles immédiatement sans entraîner de coûts importants, par exemple améliorer l'entretien quotidien, enlever ou déplacer les câbles pendants, etc. D'autres devront être classées par ordre de priorité selon le degré de risque.

La première chose à faire, c'est de dresser un plan d'action et de traiter d'abord les points les plus importants.

Un bon plan d'action contient généralement un savant dosage d'éléments différents tels que:

- quelques améliorations peu coûteuses, faciles à mettre en œuvre ou rapides, éventuellement en guise de solution temporaire jusqu'à l'instauration de contrôles plus fiables;
- des solutions à long terme pour les risques les plus susceptibles de causer des accidents ou des maladies;
- des solutions à long terme pour les risques dont les conséquences potentielles sont les plus graves;
- des dispositions en matière de formation des travailleurs aux principaux risques résiduels et à la manière de les contrôler;
- des vérifications régulières pour veiller à ce que les mesures de contrôle restent en place.

## ÉTAPE N° 5

### Noter par écrit les conclusions, contrôler et passer en revue l'évaluation des risques et la mettre à jour si nécessaire

Il est ensuite impératif de noter et enregistrer les conclusions, en consignnant par écrit ce que l'évaluateur a identifié et décidé aux étapes précédentes. Ces informations doivent être accessibles aux travailleurs, aux superviseurs et aux inspecteurs du travail.

Il n'existe pas de format fixe pour enregistrer les conclusions. Le tableau présenté en exemple dans ce guide vise à montrer les étapes logiques qui font partie de l'évaluation des risques. Il permet aussi de noter les conclusions dans un format simple et facilement accessible.

Des arrangements seront nécessaires pour évaluer l'efficacité des mesures de contrôle. Une façon de procéder passe par l'inspection du lieu de travail. En effet, l'évaluateur aura peut-être identifié à l'étape n° 3 la nécessité de mener des inspections quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles du lieu de travail.

Peu de lieux de travail restent immuables. Tôt ou tard, de nouveaux appareils, de nouvelles substances et/ou procédures seront introduits, qui pourront engendrer de nouveaux dangers. Il convient donc de revoir en permanence ce qui est fait. Tous les ans ou presque, on s'assurera que la situation continue de s'améliorer ou, tout au moins, qu'elle ne fait pas marche arrière.

On reverra une nouvelle fois l'évaluation des risques. Y a-t-il eu des changements? Y a-t-il encore des améliorations à apporter? Les travailleurs ont-ils relevé un problème? A-t-on tiré des leçons des accidents ou quasi-accidents passés? Veiller à ce que l'évaluation des risques reste à jour.

Si un changement notable intervient dans l'année, il ne faut pas attendre. L'évaluation des risques sera vérifiée et modifiée si nécessaire. Dans la mesure du possible, on pensera à l'évaluation des risques lorsqu'un changement est planifié, ce qui évitera que de nouveaux dangers n'apparaissent et aidera à mettre en place les mesures de contrôle appropriées.

## Informations complémentaires

De nombreux outils et méthodologies d'évaluation des risques sont disponibles pour aider les entreprises et les organisations à évaluer leurs propres risques.

On trouvera de plus amples informations sur les évaluations des risques aux adresses suivantes:

- <https://osha.europa.eu/fr/practical-solutions/risk-assessment-tools>
- <http://www.cchst.ca/ccohs.html>
- [http://www.inrs.fr/htm/evaluation\\_des\\_risques\\_professionnels.html](http://www.inrs.fr/htm/evaluation_des_risques_professionnels.html)
- <http://www.hse.gov.uk/risk/index.htm>

Le présent guide reprend des informations publiques publiées par le Health and Safety Executive (Royaume-Uni) et sujettes à une licence libre United Kingdom Open Government Licence v1.0.





**Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail  
et de la sécurité et de la santé au travail**

Bureau international du Travail  
Route des Morillons 4  
CH - 1211 Genève 22  
Suisse

TÉL. + 41 22 7996715

FAX + 41 22 7996878

[www.ilo.org](http://www.ilo.org)